

Article 31 du Règlement

telle demande et va-t-elle faire des démarches auprès de la ministre du Travail de son gouvernement?

[Traduction]

Mme Stewart (Brant): Monsieur le Président, je ne suis pas parfaitement au fait de l'amendement dont le député parle. Je vais me renseigner sur la question.

Je reconnais que nous ne sommes pas arrivés au point où les femmes touchent le même salaire que les hommes pour un travail égal. Nous en sommes toutefois conscients, nous sommes déterminés à régler ce problème et nous nous y employons.

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, j'aurais une question à poser à ma collègue députée. Je la voyais hier applaudir l'annonce faite par la secrétaire d'État à la Condition féminine quant à l'abolition du Conseil consultatif canadien sur la condition féminine.

J'aimerais demander à la députée comment elle voit le fait que des fonctionnaires assumeront et assureront la transparence dont le Conseil jouit, je pense, et comment peut-elle assurer que des fonctionnaires, dans les différentes politiques qui vont être mises de l'avant, comment le ministère en fait pourra-t-il être juge et partie? Qu'elle m'explique cela, parce que je pense que cela rendait la députée heureuse, hier à la Chambre.

• (1355)

[Traduction]

Mme Stewart (Brant): Monsieur le Président, je connais un certain nombre de femmes qui, pendant de nombreuses années, ont fait partie du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme et qui disent que nous avons reconnu le travail qu'elles ont accompli au fil des ans.

Je crois qu'il y a lieu de se réjouir de l'annonce faite par la ministre. Fondamentalement, elle aura pour effet de regrouper des efforts disparates déployés en vue d'améliorer la situation de la femme dans notre pays. En conjuguant nos efforts, nous pourrions progresser considérablement dans l'intérêt des femmes.

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui sur la motion présentée par la députée de Québec. Je félicite la députée d'avoir présenté à la Chambre un bon sujet de discussion, à savoir la question de l'égalité. J'estime que c'est une question qui suscite beaucoup d'intérêt au Canada et qui préoccupe bien des gens.

L'un des enseignements de l'histoire, c'est que la lutte personnelle et le dépassement de soi vont de pair. En fait, je sais que c'est le cas pour beaucoup d'entre nous. La population canadienne croit parfois que les députés ne savent pas ce que c'est que d'avoir à lutter sur le plan personnel. D'après les conversations que j'ai eues avec mes collègues et selon ma propre expérience,

je sais que nous avons tous des histoires à raconter au sujet de la lutte et des réalisations personnelles.

Il importe que nombre d'entre nous se rendent compte que ces questions n'intéressent pas seulement la Chambre, mais l'humanité tout entière, qui leur livre la lutte depuis de nombreuses années.

Je voudrais simplement faire part aux députés de mon expérience personnelle en ce domaine. Je suis l'aînée de sept enfants. Mes parents n'étaient pas riches. Je crois que l'adjectif pauvre serait sans doute plus juste. Si je voulais de l'argent, je devais le gagner. J'ai commencé à travailler très jeune l'été et les fins de semaine pour gagner de l'argent.

Le jour où je suis partie de chez moi à 18 ans, ma mère est rentrée à la maison avec mon plus jeune frère. La vie a donc continué à la maison après mon départ. Mes parents n'ont pu m'aider dans mes études. C'est grâce à mes seuls efforts que j'ai obtenu deux diplômes universitaires. J'ai également été veuve dans la trentaine. Mon mari est décédé très soudainement, me laissant toute seule pour subvenir aux besoins de la famille.

Je suis devenue avocate avant même l'existence de tout programme d'action positive visant à aider les femmes à accéder à l'égalité. Je connais bien des gens qui, comme moi, sont très fiers d'avoir réussi dans la vie grâce à leurs seuls efforts.

Le débat d'aujourd'hui porte sur les moyens à prendre pour obtenir les résultats que nous voulons dans la vie. . .

Le Président: La députée sait, évidemment, que tout de suite après la période des questions, nous reprendrons le débat et qu'elle aura de nouveau la parole.

Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5), la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE BUDGET

Mme Carolyn Parrish (Mississauga-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis animée par un sentiment à la fois de fierté et de consternation.

Je suis fière du ministre des Finances dont le dernier budget propose d'apporter à l'appareil gouvernemental les changements les plus profonds depuis la Seconde Guerre mondiale.

Je suis fière de faire partie d'un gouvernement qui a atteint et continuera d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés pour réduire le déficit et la dette, qui nous causent des torts considérables.

Je ressens cependant, depuis quelques semaines, un désarroi grandissant en voyant les députés du tiers parti refuser de se